



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Administration Communale de Mouscron
A l'attention du Collège Communal
Rue de Courtrai 63
7700 Mouscron

Mouscron, le 5 février 2020

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Concerne : demande de permis unique pour la création d'une plateforme de logistique introduite par la société CEBEO

Après avoir examiné attentivement le dossier soumis à enquête publique, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Une plateforme logistique d'une telle ampleur a-t-elle bien sa place dans une zone à forte densité de population (>1.000 habitants dans un rayon de 500m) ?
- En regardant les cartes d'implantation du projet, de prime abord, on peut se demander pourquoi les quais de déchargement et chargement sont installés du côté des habitations et non du côté du Boulevard de l'Eurozone et de l'Euroterminal, cela atténuerait fortement les nuisances sonores même si cela ne résoudrait pas tout car il faudrait aussi empêcher la circulation du charroi sous forme « de rond point » en gardant le charroi éloigné le plus possible des habitations, une fois de plus pour diminuer le bruit
- En terme de nuisances sonores, nous constatons à plusieurs reprises dans le dossier que le demandeur insiste sur le fait que l'activité est peu perceptible parce que le travail se fait à l'intérieur de l'établissement, ce faisant il minimise le bruit généré par le charroi ... charroi important puisqu'il est attendu, sur le site, environ 150 camions par jour arrivant et repartant entre 5h et 14h et entre 20h et minuit. Il suffit d'aller à proximité du site actuel de la firme CEBEO (rue de la Royenne à Mouscron) et de discuter avec les riverains pour se rendre compte des nuisances occasionnées par le charroi actuel et il ne faut pas être devin pour se rendre compte que les soirées sur les terrasses et dans les jardins ne seront pas tranquilles et que les nuits seront très courtes pour les habitants riverains de cette plateforme puisqu'il n'y aura que 5h de quiétude sur une nuit ! CEBEO annonce qu'ils travailleront 5j/7 mais sur le site de la Royenne, ils travaillent 7j/7 cela ne laisse donc plus aucun répit aux riverains de la rue de la Royenne. On peut donc se demander si après quelques temps, CEBEO ne travaillera pas aussi 7j/7 sur son nouveau site ??? Il est clair aussi que l'entreprise envisage sérieusement un accroissement de sa capacité (+/- 130% en 2030) et que suivant ses propres affirmations, cet accroissement aura un impact sur la mobilité !
- Nous nous étonnons que le demandeur annonce qu'il emploiera 18,5 m³/jour d'eau de distribution pour usage domestique, ce qui est énorme. Nous pouvons imaginer que cette eau sera en partie utilisée pour le nettoyage, les sanitaires ... cela aurait donc pu être de l'eau pluviale. Nous demandons donc que l'on impose au demandeur de revoir à la baisse sa



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

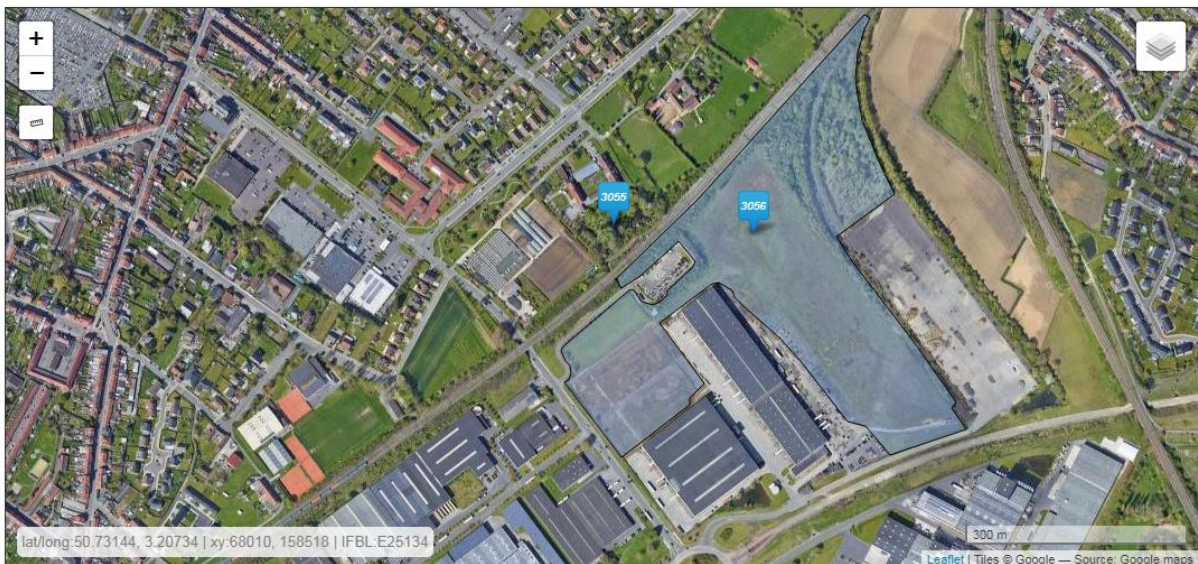
consommation d'eau de distribution en lui imposant de récupérer de l'eau de pluie pour le nettoyage et les chasses d'eau, l'eau de distribution devant être réservée pour l'usage alimentaire (boissons et autres). Cela doit être possible et ce même si les eaux pluviales sont déjà récoltées pour le bassin d'orage.

- Dans le guide régional d'urbanisme, la zone pressentie pour l'installation de cette plateforme de logistique se situe en partie en zone industrielle de la Martinoire et pour partie en zone d'artisanat et de services de la Martinoire ... le projet s'écarte de la zone d'artisanat et de services. Ce n'est pas parce que comme dit pour motiver cet écart dans l'annexe 4 que « le projet a été pensé pour répondre au mieux aux besoins du demandeur » qu'il faut accepter cette demande de dérogation !
- L'impact sur la biodiversité nous a fortement interpellés. Nous sommes étonnés que personne n'a pu expliquer la raison du classement de la zone en ZGIB (Zone de Grand Intérêt Biologique), ni ce qu'on peut y trouver. Voici donc :

"Friche de la Martinoire" - SGIB 3056

Ce site est la dernière grande friche industrielle mouscronnoise. Elle existe depuis 1997, date de la construction du Dry Port. Cette zone est formée par la végétalisation des terrains du dry port et de l'Euroterminal. Depuis, la parcelle située sur les terrains de l'Euroterminal a été défrichée. Elle est composée d'une zone arborée d'environ 3Ha (saulaie, boulaie) avec au sol des ronces, des graminées. On y alterne des zones humides avec des zones sèches.

Emplacement



(Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>)

La friche de la Martinoire est intéressante à l'échelle wallonne à plusieurs niveaux :

- Présence d'espèces rares (faune/flore)
- Zone importante dans le maillage écologique mouscronnois
- Zone d'arrêt pour les oiseaux migrateurs



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Présence d'espèces rares

Cette zone est bien connue des ornithologues wallons pour avoir abrité un des seuls couples wallons à ce jour de **Cisticoles des joncs** *Cisticola juncidis*¹. Outre cette espèce emblématique, ce site est aussi un lieu de nidification pour plusieurs espèces intéressantes : **Pouillot fitis** *Phylloscopus trochilus* (1 des deux sites mouscronnois où l'espèce est présente), **Fauvette grisette** *Sylvia communis*, **Fauvette babillarde** *Sylvia curruca*, **Rousserolle verderolle** *Acrocephalus palustris*, **Faucon crécerelle** *Falco tinnunculus* (4 jeunes en 2019) - cette espèce bénéficie d'un statut de protection au niveau wallon².

Au niveau des papillons de jour, deux espèces de Thécias ont été observées dans la zone : le **Thécia du Bouleau** *Thecla betulae* et surtout le **Thécia de l'Orme** *Satyrion w-album* présent dans les **Ormes champêtres** *Ulmus minor* entourant la zone concernée - cette espèce est intégralement protégée en Wallonie³ !

Parmi les hétérocères, plusieurs espèces extrêmement rares au niveau wallon ont été notées : **Stigmella viscerella** inféodé à l'**Orme champêtre** (moins de 10 sites en Wallonie), **Coleophora binderella** inféodé à l'**Aulne glutineux** *Alnus glutinosa* (moins de 10 sites en Wallonie),

Côté flore, plusieurs espèces intéressantes ont également été observées : **Odontite rouge** *Odontites vernus*, **Ophrys abeille** *Ophrys apifera* - une espèce protégée en Wallonie⁴.

Toutes ses données ont été réalisées lors de visites fortuites. Aucun inventaire exhaustif n'y a encore été réalisé (source www.observations.be). Beaucoup de découvertes "faune/flore" sont encore à effectuer notamment au niveau entomologie.

Zone importante dans le maillage écologique mouscronnois

La zone étant enclavée entre les voies ferrées "Mouscron-Lille" et "Mouscron-Tournai", elle constitue une zone de développement non négligeable. A l'instar de la réserve éducative du Pont blanc (située à proximité), beaucoup d'animaux (mammifères, insectes, ...) transitent par ces axes qui constituent les voies ferrées. La friche de la Martinoire est par conséquent importante pour accueillir ces espèces et leur fournir un espace favorable pour leur implantation. De plus, aux alentours, les espaces à haute qualité biologique sont réduits voire absents. La saulaie et la boulaie de 3Ha sont un dortoir à corvidés (centaines de **choucas**, **freux** et **corneilles**). Cette zone offre une quiétude inégalée sur le territoire mouscronnois.

Site de halte migratoire pour les oiseaux

¹ Jacob, J-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J-L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet J-Y. (2010) Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007. Série "Faune-Flore-Habitats" n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux. p332-333.

² Loi de la Conservation de la Nature, 1973 Article 2 + Annexe I

³ Loi de la Conservation de la Nature, 1973 : Annexe 2b

⁴ Loi de la Conservation de la Nature, Annexe VIb. Liste des espèces végétales menacées en Wallonie



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Une étude sur le potentiel du site à accueillir les oiseaux en migration post-nuptiale y a été réalisée par un bagueur agréé par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles (Christophe Gruwier) en août et septembre 2014. Les résultats furent exceptionnels, soulignant encore une fois le grand intérêt biologique de cette zone. Au total, 24 captures ont été réalisées entre le 01/08/14 et le 18/09/14. Des nombreuses espèces rares pour notre région ou la Wallonie y ont été notées : 1 Fauvette épervière *Sylvia nisoria*, 7 Torcols fourmiliers *Jynx torquilla*, 2 Rossignols philomèles *Luscinia megarynchos*, 1 Pipit des arbres *Anthus trivialis*, 19 Locustelles tachetées *Locustella naevia* et 62 Phragmites des joncs *Acrocephalus schoenibanus*, pour un total d'oiseaux capturés et bagués de 2507 individus !

Voici la liste complète :

EURING	ESPECE	ANNEE	PULLI	Volant	TOTAL	
02690	ÉPERMIER D'EUROPE	2014	0	1	1	ACCIPITER NISUS
06840	TOURTERELLE TURQUE	2014	0	2	2	STREPTOPELIA DECACTO
08480	TORCOL FOURMILIER	2014	0	7	7	JYNX TORQUILLA
10090	PIPIT DES ARBRES	2014	0	1	1	ANTHUS TRIVIALIS
10660	TROGLODYTE MIGNON	2014	0	5	5	TROGLODYTES TROGLODYTES
10840	ACCENTEUR MOUCHET	2014	0	41	41	FRUNELLA MODULARIS
10990	ROUGEGORGE FAMILIER	2014	0	108	108	ERITHACUS RUBECULA
11040	ROSSIGNOL PHILOMELE	2014	0	2	2	LUSCINIA MEGARHYNCHOS
11220	ROUGEQUEUE A FRONT BLANC	2014	0	9	9	PHOENICURUS PHOENICURUS
11870	MERLE NOIR	2014	0	19	19	TURDUS MERULA
12000	GRIVE MUSICIENNE	2014	0	8	8	TURDUS PHILOMELOS
12360	LOCUSTELLE TACHETÉE	2014	0	19	19	LOCUSTELLA NAEVIA
12430	PHRAGMITE DES JONCS	2014	0	62	62	ACROCEPHALUS SCHOENOBANUS
12500	ROUSSEROLLE VERDEROLLE	2014	0	32	32	ACROCEPHALUS PALUSTRIS
12510	ROUSSEROLLE EFFARVATE	2014	0	659	659	ACROCEPHALUS SCIRPACEUS
12590	HIPPOLAIS ICTÉRINE	2014	0	5	5	HIPPOLAIS ICTERINA
12730	FAUVETTE ÉPERVIÈRE	2014	0	1	1	SYLVIA NISORIA
12740	FAUVETTE BABILLARDE	2014	0	1	1	SYLVIA CURRUCA
12750	FAUVETTE GRISETTE	2014	0	41	41	SYLVIA COMMUNIS
12760	FAUVETTE DES JARDINS	2014	0	126	126	SYLVIA BORIN
12770	FAUVETTE A TÊTE NOIRE	2014	0	1167	1167	SYLVIA ATRICAPILLA
13110	POUILLOT VÉLOCE	2014	0	55	55	PHYLLOSCOPUS COLLYBITA
13120	POUILLOT FITIS	2014	0	22	22	PHYLLOSCOPUS TROCHILUS
13150	ROITELET TRIPLE BANDEAU	2014	0	13	13	REGULUS IGNICAPILLUS
14370	MÉSANGE A LONGUE QUEUE	2014	0	3	3	AEGITHALUS CAUDATUS
14620	MÉSANGE BLEUE	2014	0	16	16	PARUS CAERULEUS
14640	MÉSANGE CHARBONNIÈRE	2014	0	49	49	PARUS MAJOR
16360	PINSON DES ARBRES	2014	0	6	6	FRINGILLA COELEBS
16490	VERDIER D'EUROPE	2014	0	27	27	CARDUELIS CHLORIS

29 espèces

0	2.507	2.507
---	-------	-------



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Conclusions

Même si nous nous trouvons à l'échelle mouscronnoise, la perte de la friche de la Martinoire entrainerait la disparition de plusieurs espèces rares au niveau wallon (faune/flore) du territoire mouscronnois. La friche de la Martinoire est un élément non-négligeable du maillage écologique mouscronnois. Elle constitue un site de halte migratoire pour bon nombre d'oiseaux migrants.

Liens utiles

Liste des espèces observées :

https://mouscron.observations.be/gebiet/species_list/142786?user=0%2F&geb_nr=142786%2F&g=0&local_list=0&local_list=1&fam=0&rar=0&from=1900-01-01&to=2020-02-03&kwart=0&s%5B%5D=S&s%5B%5D=I&exo=0&exo=1&abs_exo=0&esc=0&esc=1&incl=0

- Remarques concernant le rapport du DEMNA (Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole) :

Il est consternant que le DEMNA se base que sur une visite fin aout (saison de reproduction terminée depuis longtemps ...) et une visite nocturne en septembre pour les amphibiens - donc à une époque de l'année où le risque de voir un amphibien est proche du " 0" ! Comment peut-on tirer des conclusions après ces deux passages ???

Par exemple voici, dans les pages suivantes, quelques cartes d'oiseaux en déclin sur le territoire wallon et bien présentes sur la zone concernée :



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

POUILLO FITIS



Poste de chant du Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus* - source : www.mouscron.observations.be



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

FAUVETTE BABILLARDE

2018	1
2016	1
2014	4
2013	1
2012	1
2008	1



Poste de chant de la Fauvette babillarde *Sylvia curruca* - source : www.mouscron.observations.be



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

FAUVETTE DES JARDINS

2016	1
2017	1
2018	1
2015	1
2014	1
2012	1



Poste de chant de la Fauvette des jardins *Sylvia borin* - source : www.mouscron.observations.be

On peut vraiment douter de la pertinence de l'avis du DEMNA, les données collectées sur le site d'encodage "www.observations.be" et les données de baguage prouvent en tout cas que cette zone a une importance considérable, au moins au niveau local !



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

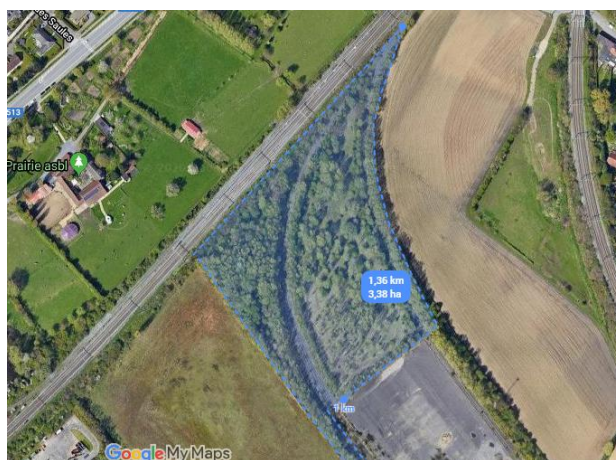
N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

- A lire les documents et les affirmations du demandeur, son projet contribuerait à apporter sur tout le site une qualité en matière de biodiversité grâce aux espaces plantés d'une superficie d'environ 19.800 m² ... comment peut-on oser écrire de telles choses alors que le projet nécessitera le défrichage d'une zone +/- 29.000 m² ! (et non 2.900 m² comme renseigné dans l'annexe 7).



La réalité :



Il s'agit donc d'une énorme différence, une erreur qui peut être lourde de conséquence pour l'examen du dossier, nous tenons donc à la rectifier puisqu'il s'agit là de la plus grande surface boisée de Mouscron !



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Et voici notre avis sur les plantations proposées :

Plantation des abords via la mise en place de :

+/- 350 arbres de type d'essence locales persistantes ou caduques comprenant des arbres à hautes-tiges, des arbres tiges structurants et des cépées ;

+/- 30 arbres fruitiers ;

+/- 10.600 m² de talus plantés ;

+/- 3.500 m² de plantation ornementale ;

+/- 5.800 m² de prairie ;

+/- 2.400 m² de zones engazonnées.

350 arbres d'essences locales ? La liste fournie prouve le contraire, il faut exiger des espèces indigènes.

30 arbres fruitiers : privilégier les espèces anciennes (RGF) adaptée au sol argileux.

10.600 m² de talus plantés : il faut respecter l'ancien talus de chemin de fer avec des ormes champêtres (pour le thécla de l'orme), saules, aulnes, bouleaux, noisetiers, aubépines, ... En tout cas avec des espèces indigènes !

3.500 m² d'essences ornementales : pourquoi ne pas tout faire en essences indigènes comme par exemple recréer la jolie haie d'aubépine et pourquoi pas la mixer avec du prunellier ?

Dans la zone à défricher, il y avait une belle parcelle avec des aubépines et des prunelliers, bouleau. Il faudrait la conserver ou la replanter à l'identique ! (voir plan ci-dessous)



Quels sont les compensations à l'arrachage de la vieille haie d'aubépines et de prunelliers ???

Alors que la ministre de l'environnement veut replanter les haies partout... (voir plan ci-dessous)

Une haie bien typique de nos régions qui mériterait d'être protégée.



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768



TRAITEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

Un projet :

- Favorisant la biodiversité du lieu grâce à la végétation plantée en différentes strates (herbacée, arbustive et arboré) et par un microclimat et une faune spécifique. Les plantations seront indigènes et il sera privilégié des essences apportant des couleurs de par leur floraison et leur feuillage pour proposer un paysage évoluant au fil des saisons.
- Réintégrant des variétés fruitières anciennes et des plantes mellifères,
- Respectueux de son environnement à l'aide des franges paysagères, de la création d'un bassin de rétention écologique, des voiries en dalle gazon et les plantations sur l'ensemble du site

La seule manière de respecter et favoriser la biodiversité d'une région est de replanter les mêmes essences indigènes originellement présentes sur le site. Ce qui n'est pas le cas !



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Arbres hautes-tiges

Les arbres hautes tiges au sein du site permettent de structurer les grands-espaces, d'apporter de la verticalité, d'orienter les vues et de former judicieusement un écran visuel. Ceci dans le but de conserver l'intimité au cœur du projet. Pour limiter les entretiens et améliorer la biodiversité du site, les talus seront réalisés avec différentes espèces de façon à créer une frange paysagère compacte avec des arbres rapprochés les uns des autres.

Plantations proposées : frêne, saule, merisier, érable, chêne, aulne, tilleul,...



L'Acer capilipes et le liquidambar ne sont pas indigènes et sont donc à proscrire





ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Prunus cerasifera pissardii, *Salix matsudana tortuosa*, *Fraxinus excelsior jaspidea*, *Populus alba nivea* sont des espèces "cultivar" et non de souche indigène et donc non accueillantes pour la faune locale.

Les arbres tiges structurants

Ils seront plantés le long des voiries d'entrée et parkings. Ces arbres au port plus étroit vont offrir des alignements qui reprennent plusieurs espèces pour renforcer la structure de l'aménagement paysager tout en gardant un effet naturel avec des formes et des couleurs différentes au sein d'un même alignement.

Plantations proposées : merisier, charme, chêne, érables, hêtre, sorbier,...



Même remarque que précédemment, uniquement de l'ornemental ! On veut faire au "beau" au détriment du local...

IDEM pour le paragraphe sur les cépées.

Les arbustes et plantes vivaces 14 100m²

Ils seront utilisés pour créer des masses plantées plus ou moins importantes. Des mélanges harmonieux de végétaux permettent de renforcer l'esprit ludique et didactique des lieux par des couleurs, des odeurs.

Certains arbustes ou plantes rampantes seront utilisés pour maintenir les talus et limiter l'entretien.

Plantations proposées : Romarin, Groseiller, noisetier, groseillier, conoullier, chèvre feuille, lierre, cotonéaster, viorne, lavande, Hydangea, graminée...

14100 m² d'espèces ornementales ??? Aucun respect pour l'histoire de notre flore locale et typique des lieux... Il aurait été plus judicieux d'utiliser des espèces locales mais effectivement ceci est loin des concepts ornementaux des architectes paysagers... Le but (énoncé plus haut) de favoriser la biodiversité n'est plus pris en compte !!! Que du contraire !

Il est essentiel de recréer le talus arboré d'antan... Avec des espèces arbustives indigènes (aulnes, bouleaux, noisetiers, prunelliers, aubépines, sureaux, sorbiers, viornes, ... qui accueilleraient les oiseaux et les insectes !

Si la décision d'abattage est malgré tous ces arguments prise, alors il faut alors le faire **impérativement hors saison de reproduction** (c'est-à-dire pas de mars à septembre



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

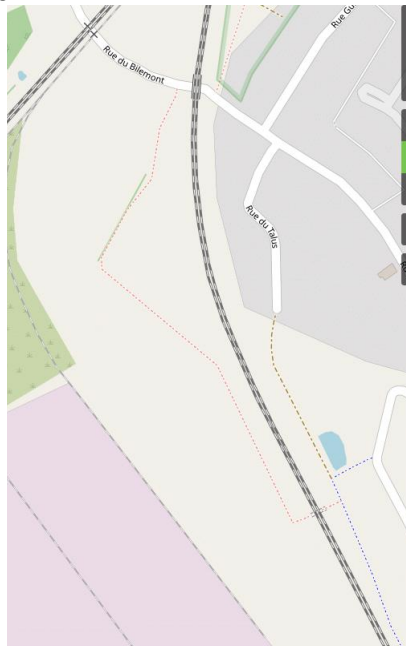
N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Au lieu de faire de l'endroit un endroit "beau", faisons en sorte qu'il soit au mieux intégré dans la nature indigène et un endroit accueillant pour la faune qui y résidait ! On peut faire du beau avec de l'indigène...

Et en tous cas, il faudra veiller à ce que toutes ces plantations soient bien réalisées car combien de dossiers de demande de permis n'avons-nous pas vu passer avec de beaux projets de plantations et qu'en réalité, ensuite les plantations ne faisaient pas vraiment l'objet des préoccupations du demandeur ...

- Enfin, nous estimons qu'il y a des manquements dans ce dossier :
 - A tout le moins, une étude sonore aurait dû être réalisée pour analyser le bruit généré par le charroi engendré par l'arrivée et le départ des camions ainsi que du chargement et déchargement sur le site actuel rue de la Royenne avec projection pour le nouveau site envisagé. C'est vraiment un élément très important !
 - Nous constatons à la page 35 de la notice d'incidences sur l'environnement – Compléments réalisée par ABV Environnement qu'il manque un avis d'Ipalle
 - Vous le verrez sur la carte ci-dessous, il y a un chemin pédestre sur le site pressenti, qu'advient-il de ce chemin ? Nulle part dans le dossier on en parle



Sentier = pointillé rouge sur la carte

En conclusion, nous considérons que ce projet, s'il se fait, se fera au détriment de la qualité de vie des riverains qui sera impactée par des nuisances sonores et par la pollution de l'air qu'amènera le charroi des 150 camions/jour, mais aussi au détriment de la qualité de la biodiversité. Mouscron est une ville densément peuplée et chaque endroit où la biodiversité est présente, il faut le protéger.



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

En espérant que vous tiendrez compte de toutes nos remarques, nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, nos salutations distinguées.

Pour l'asbl Eco-Vie

Vannesche Sylvia

Sylvia Vannesche
Secrétaire